

AMUNDI ETF ICAV

Siège social :
One George's Quay Plaza
George's Quay
Dublin 2, Irlande
(l'« ICAV »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE

**Amundi MSCI North America ESG Broad Transition UCITS ETF,
Amundi MSCI World ESG Broad Transition UCITS ETF,
Amundi MSCI USA ESG Broad Transition UCITS ETF,
Amundi MSCI World Small Cap ESG Broad Transition UCITS ETF**
(les « Compartiments »)

Les termes qui ne sont pas spécifiquement définis dans les présentes ont la même signification que dans l'acte constitutif de l'ICAV (l'« Acte constitutif ») et dans le prospectus de l'ICAV (le « Prospectus »).

Dublin, le 9 juin 2026

Amundi ETF ICAV (l'ICAV)

Chers Actionnaires,

Le Conseil d'administration de l'ICAV (le « Conseil ») informe par la présente les Actionnaires des Compartiments de certains changements mis en œuvre par le fournisseur d'indice, MSCI Limited (« MSCI ») sur les indices de référence des Compartiments (respectivement un « Indice » et ensemble les « Indices »), à savoir, les indices MSCI ESG Broad CTB Select Indexes, tels que présentés dans le tableau ci-dessous.

Ces changements devraient entrer en vigueur après la révision de l'Indice de février 2026, le 27 février 2026 ou aux alentours de cette date (la « Date d'effet »).

Changements apportés aux Indices

La méthodologie de l'Indice est modifiée afin de s'efforcer de minimiser l'erreur de suivi des Indices par rapport à leurs indices parents respectifs (chacun un « Indice parent »), tout en continuant à respecter les normes minimales d'un Indice de référence « transition climatique » de l'UE, en vertu du Règlement sur les indices de référence de l'UE.

MSCI a décidé de mettre à jour le processus d'optimisation appliqué dans la construction des Indices. L'objectif existant des Indices visant à maximiser l'exposition aux notes ESG par rapport à l'Indice parent concerné est modifié, de sorte que les Indices visent désormais à obtenir une note ESG au moins égale à la note ESG de l'Indice parent concerné.

Nom du Compartiment	Nom de l'Indice
Amundi MSCI North America ESG Broad Transition UCITS ETF	Indice MSCI North America ESG Broad CTB Select

Agréé en Irlande par la Banque centrale d'Irlande en tant qu'organisme irlandais de gestion collective d'actifs de type ouvert au capital variable constitué sous la forme d'un fonds à compartiments à responsabilité distincte. Numéro d'immatriculation C461194. Siège social comme précédemment indiqué. Administrateurs : Mehdi Balafrej (français), Adrian Waters (irlandais), Graham Fox (irlandais).

AMUNDI ETF ICAV

Siège social :
One George's Quay Plaza
George's Quay
Dublin 2, Irlande
(l'« ICAV »)

Amundi MSCI World ESG Broad Transition UCITS ETF	MSCI World ESG Broad CTB Select Index
Amundi MSCI USA ESG Broad Transition UCITS ETF	MSCI USA ESG Broad CTB Select Index
Amundi MSCI World Small Cap ESG Broad Transition UCITS ETF	MSCI World Small Cap ESG Broad CTB Select Index

En conséquence, le Prospectus/les Descriptions des Compartiments, le Document d'information précontractuelle en annexe des Compartiments, ainsi que le Document d'information clé pour l'investisseur (le « **DICI** ») ou le Document d'information clé (le « **DIC** ») (selon le cas) des Compartiments seront mis à jour pour refléter les modifications de la méthodologie de l'indice à la Date d'effet ou aux alentours de celle-ci, ou dès que possible par la suite, sous réserve de l'approbation de la Banque centrale d'Irlande.

Les changements décrits ci-dessus ne modifient pas l'objectif d'investissement, ni ne constituent une modification importante de la politique d'investissement des Compartiments. La proportion minimale d'investissements durables des Compartiments reste inchangée, à l'instar de toutes les autres caractéristiques des Compartiments.

Les Compartiments resteront classés comme des fonds visés à l'Article 8 en vertu du Règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de finance durable ((UE) 2019/2088). De plus, les Indices resteront désignés par MSCI comme des Indices de référence « transition climatique » de l'UE en vertu du Règlement (UE) 2019/2089 modifiant le Règlement (UE) 2016/1011 (le « **Règlement sur les indices de référence de l'UE** »). Un indice de référence « transition climatique » de l'UE est un indice dont la méthodologie respecte certaines normes minimales prescrites par le Règlement sur les indices de référence de l'UE, basé sur les objectifs de l'Accord de Paris et conçu pour soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone.

Le Prospectus actualisé et le DICI/DIC (le cas échéant) sera mis à disposition par la Société de Gestion sur simple demande à l'adresse suivante : One George's Quay Plaza, George's Quay, Dublin 2, Irlande, ou peuvent être consultés sur le site web suivant : www.amundi.com à la Date d'effet ou aux alentours de celle-ci.

Veuillez vous référer à la méthodologie des indices MSCI ESG Broad CTB Select de février 2026 pour plus d'informations, disponible sur le site web de MSCI <https://www.MSCI.com/indexes>.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Administrateur
pour et au nom de
Amundi ETF ICAV

Agréé en Irlande par la Banque centrale d'Irlande en tant qu'organisme irlandais de gestion collective d'actifs de type ouvert au capital variable constitué sous la forme d'un fonds à compartiments à responsabilité distincte. Numéro d'immatriculation C461194. Siège social comme précédemment indiqué. Administrateurs : Mehdi Balafrej (français), Adrian Waters (irlandais), Graham Fox (irlandais).

AMUNDI ETF ICAV

Siège social :
One George's Quay Plaza
George's Quay
Dublin 2, Irlande
(l'« **ICAV** »)